

La constitution

● (1740)

Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de poser une question au ministre de la Justice (M. Chrétien) pour qui j'ai le plus grand respect comme homme et comme parlementaire. Si je l'ai posée, c'est que l'entente intervenue entre le Nouveau parti démocratique et le gouvernement m'inquiétait, car je n'arrivais pas vraiment à croire ce que je lisais dans les lettres échangées entre le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et le premier ministre. Il n'y était absolument pas question des provinces de l'Atlantique ni de notre prétention au pétrole et au gaz sous-marin.

J'ai posé une question aujourd'hui au ministre de la Justice, qui dirige la discussion pour le gouvernement, et si l'on réussit à interpréter la façon du ministre, on comprend sans peine qu'il n'en a même pas été question, et pendant que j'interrogeais le ministre, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen), le premier représentant des provinces de l'Atlantique à la Chambre et un membre chevronné du gouvernement, était assis là grimaçant comme un vieux singe, ce qui n'a rien d'étonnant parce que c'est le plus machiavélique de tous à la Chambre. En fait, il aurait dû, comme représentant des provinces de l'Atlantique, avoir honte de ce que cette proposition signifie pour la plus petite province, la plus ancienne, l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans le cadre de la réforme constitutionnelle, cette proposition fait littéralement disparaître l'Île-du-Prince-Édouard. Où était le vice-premier ministre et ministre des Finances quand cette horrible et détestable disposition a été inscrite dans la proposition à l'étude? Et pourtant, le Nouveau parti démocratique appuie cette mesure qui priverait de ses droits l'une des plus anciennes provinces de la Confédération par suite de la réforme constitutionnelle.

Quant au pétrole et au gaz et aux droits de la province de Terre-Neuve, que nous avons apportés avec nous comme puissance souveraine en entrant dans la Confédération, ils sont torpillés non seulement par la mesure présentée aujourd'hui mais aussi par l'arrangement intervenu il y a quelques jours entre le chef du Nouveau parti démocratique et le leader du gouvernement à la Chambre. Pour nous des provinces atlantiques, le NPD s'est vendu et il a perdu les quelques amis qui lui restaient chez nous.

Je supplie la Chambre d'appuyer cette motion. Je supplie mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce parlementaire chevronné qui est notre doyen à tous et qui n'a pas desserré les lèvres pour protester contre cette initiative scandaleuse du gouvernement qui veut faire intervenir la clôture sur cette question importante, de voter en faveur de notre motion.

Je supplie le député de Yorkton-Melville qui s'est opposé si éloquemment à la mesure que la décision de son chef l'oblige maintenant à avaler, de voter en accord avec ses convictions, de voter contre cette mesure et pour notre motion.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Enfin, je supplie la Chambre de mettre un terme à la division et au désaccord qui règnent dans le pays au sujet de l'action unilatérale que le gouvernement veut entreprendre. Je supplie tous les députés de voter en faveur de la mesure réaliste présentée par le chef de l'opposition (M. Clark), qui permettrait le rapatriement de la constitution, qui permettrait d'y insérer une formule de révision, et surtout qui

nous permettrait de conserver notre fierté nationale et d'effectuer ici, comme il se soit, nos révisions constitutionnelles.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 5 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 58(9) du Règlement, d'interrompre le débat et de mettre immédiatement aux voix toute motion nécessaire pour trancher la question dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés. (La motion de M. Clark, mise aux voix, est rejetée.)

● (1750)

(Vote n° 15)

POUR

Messieurs

Andre	Gass	McKinnon
Baker	Gilchrist	McKnight
(Nepean-Carleton)	Greenaway	McLean
Beatty	Gustafson	McMillan
Blenkarn	Halliday	Mitges
Bosley	Hamilton	Munro
Bradley	(Qu'Appelle-Moose	(Esquimalt-Saanich)
Cardiff	Mountain)	Murta
Carney (M ^{lle})	Hamilton	Neil
Clark	(Swift Current-Maple	Nickerson
(Yellowhead)	Creek)	Nielsen
Clarke	Hargrave	Nowlan
(Vancouver Quadra)	Hawkes	Oberle
Coates	Hees	Paproski
Cook	Hnatyshyn	Patterson
Cooper	Howie	Roche
Cossitt	Jarvis	Schellenberger
Crombie	Jelinek	Scott
Crosby	Kempling	(Hamilton-Wentworth)
(Halifax-Ouest)	Kilgour	Scott
Crouse	King	(Victoria-Haliburton)
Dantzer	Kushner	Shields
Darling	Lambert	Siddon
Dick	La Salle	Speyer
Dinsdale	Lawrence	Stevens
Domm	Lewis	Stewart
Ellis	MacKay	Taylor
Elzinga	Malone	Thacker
Epp	Mayer	Thomson
Fennell	Mazankowski	Towers
Forrestall	McCain	Vankoughnet
Fraser	McCuish	Wenman
Fretz	McDermid	Wilson
Friesen	McGrath	Wright
	McKenzie	Yurko—93.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Axworthy	Baker
Appolloni	Bachand	(Gander-Twilligate)
(M ^{me})		